**Assemblée communale extraordinaire**

LUNDI 27 MARS 2023 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
2. Discuter et approuver un crédit de CHF 195'000.-- pour l’assainissement de l’éclairage public ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l’emprunt.
3. Discuter et approuver un crédit de CHF 120'000.-- pour le remplacement des compteurs d’eau potable ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l’emprunt.
4. Information
5. Divers

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l’assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L’Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Bure, le 14 mars 2023